

Procès-verbal de la réunion du Conseil régional d'Ottawa-Gatineau (CROG)

Le 8 décembre 2004

Salle Lise Bélanger, 15, avenue Holland

Présent-e-s :

Gordon McAllister (président)
Ruth McGraw
Pat McGrath
Steve McCuaig
Patrick Hollier
Geri McCormack

Carl Laguerre
David MacDonald
Zelma Buckley
Tony Nicolas
Denise Camus
Jean Chiasson

Personnel :

Jay Castonguay – représentant régional

1. La séance est ouverte à 17 h 40.
2. L'ordre du jour est adopté sans modification.
3. Le procès-verbal de la réunion du 11 août 2004 est adopté sans modification.
Le char et les bicyclettes au défilé de la fête du Travail.
Les pressions exercées sur les député-e-s se poursuivent.
Il reste à rencontrer Mauril Bélanger.
Le gouvernement libéral est conscient qu'il doit travailler avec l'opposition.
Aucun parti ne veut d'élection avant au moins deux ans.
Les Conservateurs exercent des pressions pour faire adopter une loi sur la dénonciation.

Question posée par confrère Laguerre : Est-ce que le CROG est prêt à de nouvelles élections?

Réponse (président) :

Il n'est pas sûr. La tâche est moindre en raison des quatre circonscriptions au Québec.

4. L'exécutif du CROG a accepté de contribuer 250 \$ pour financer la visite de militant-e-s de la Colombie dans la région de l'Outaouais. Les communications ont eu lieu par courrier électronique.
5. Le CEPC a déclenché la grève à 00 h 01 le jeudi 9 décembre 2004.
Le vote de ratification a eu lieu à Gatineau en décembre et à Ottawa en janvier.
Patrick pose une question sur les trousse de ratification. Le président explique qu'elles sont affichées sur le site Web.
Confrère Nicolas pose une question sur le Règlement 15 – Est-ce que la présidente nationale a le dernier mot en vue

d'accepter ou de rejeter une offre malgré les résultats lors des votes de ratification? Le président répond : non. La présidente nationale peut seulement ordonner une activité de grève. Il conviendrait de renseigner les membres avec des données sur les pertes attribuables aux refus.

Confrère Hollier dit qu'à son avis il ne semble pas qu'on soutienne un refus, et les communications de l'AFPC à ce sujet laissent beaucoup à désirer.

Une discussion s'ensuit sur la position de l'ACIA concernant l'absence de politique sur les emplois de durée déterminée... qui est examinée tous les trois ans. L'ACIA recommande d'accepter l'offre. On devrait communiquer avec la caisse de retraite pour obtenir des renseignements sur l'indemnité de vie chère afin de sensibiliser les gens. Le 31 décembre, les membres font face à de nouvelles règles sur la dotation en vertu du projet de loi C-25, et d'ici le 31 décembre 2005, des changements dans les relations de travail.

6. CRAPO (Conseil régional d'action politique de l'Outaouais)

Une discussion s'ensuit sur le vote du Conseil régional sur la scission, y compris la voie décisive. Le CEA a approuvé à l'unanimité la scission.

Il faut maintenant aborder et modifier le budget et les statuts. Le CROG doit présenter les modifications avant l'assemblée générale annuelle de février 2005. Il faut se réunir en janvier pour modifier les statuts, décider du nouveau titre du CROG, des budgets pour 2004 et 2005, fixer le nombre prévu de réunions, etc.

La représentante régionale du CROG est maintenant Jay Castonguay qui remplace confrère Rick Taylor. Le procès-verbal où est indiqué ce changement n'est pas accessible.

Le budget du CROG ne fait pas partie du budget du Conseil régional, c'est pourquoi les autres comités ne peuvent avoir accès au budget du CROG. À la suite de la scission des deux conseils régionaux, le budget pourrait être attribué en fonction du nombre de membres que doit desservir chaque conseil. Une discussion s'ensuit sur les motifs de la scission.

Le président laisse entendre que la majorité des questions pourraient probablement être réglées si les deux conseils se réunissaient sans que des politiciens et politiciennes et le personnel de l'AFPC soient présents. Le CRAPO a tenu sa première réunion. Il reste à déterminer si l'AFPC accorde un financement suffisant aux deux conseils pour qu'ils puissent satisfaire aux exigences de bilinguisme.

Budget 2005 – Le CRAPO a recommandé de répartir les fonds en fonction du nombre de membres. Selon les données :

RCN – 45 000 membres

Gatineau – 7 000 membres

Hull – 6 000 membres

Pontiac – 800 membres

Région laurentienne – 800 membres

Cela dénote une répartition de 60:40 majoritaire dans la RCN.

On rappelle que le Congrès régional aura lieu à la fin d'avril ou au début de mai. Les deux conseils régionaux doivent connaître d'ici février les sommes disponibles afin de décider comment les répartir avant de recevoir des demandes de financement.

Le Conseil de la RCN se réunit le 15 janvier 2005. Nous devrions nous réunir le 26 janvier 2005 pour régler la question du titre et d'autres enjeux. On propose le 23 février 2005 pour l'AGA, date qui est retenue.

7. Affaires nouvelles :

Tony Nicolas entend démissionner de son poste de directeur du CROG. Consœur Pat McGrath assumera ce poste.

Confrère Patrick Hollier se retire du CROG pendant un mois parce qu'il assume par intérim un poste EX, directeur des communications à Environnement Canada.

Consœur Pat McGrath lance la discussion sur la liste de diffusion.

Steve McCuaig propose de lever la séance, proposition appuyée par Tony Nicolas.

Procès-verbal dressé par Steve McCuaig et Ruth McGraw.